

Règlement du concours de Cosplay

-

Go Play One 2018

Le présent concours de cosplay est organisé par l'association Cosplay Azur, avec la participation du Go Play One

Article 1 : Règlement

Le présent règlement s'applique à toute personne s'inscrivant au concours de Cosplay du **Go Play One** à la date du **19 mai**. Ce dernier est consultable à tout moment sur le site dédié, concours.cosplay-azur.fr, Le règlement sera également disponible pendant toute la durée du **Go Play One** sur le stand de Cosplay Azur.

Toute infraction au présent règlement entraînera une disqualification immédiate du concours.

Article 2 : Règles de participation

Le concours de Cosplay est un défilé de costumes sur les thèmes suivants :

- Animes, mangas ou visual novels
- Jeux vidéos
- Comics
- Dessins animés ou bandes dessinés Européens et américains
- Film ou séries
- Animes et mangas asiatiques
- Sentai ou Metal Hero

Tout type de cosplay correspondant à une catégorie non-listée ci-dessous ne sera pas accepté.

Les cosplayers doivent obligatoirement présenter **un costume fait main (minimum 70% de l'ensemble)**, photos de costume en cours de réalisation à l'appui.

Les participants seront jugés par un jury de **3 à 4 personnes** désignés par Go Play One et l'association Cosplay Azur. L'association Cosplay Azur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi et la loyauté des membres du Jury.

Les prestations seront séparées en deux (2) catégories : solo et groupes, limitées en nombre de participants. **Vingts (20) prestations individuelles** maximum ainsi que **dix (10) prestations de groupes** participeront au concours de cosplay.

Article 3 : Choix des participants

L'ensemble du présent concours doit entrer dans un créneau horaire imparti défini par l'Association Cosplay Azur ainsi que par l'organisation de l'évènement.

L'association Cosplay Azur se réserve donc le droit de refuser une inscription dans le ou les cas suivants :

- si le nombre de participants maximum est atteint,
- si un personnage est représenté plus de deux fois, toutes catégories confondues. En cas de doublon, l'inscription retenue sera celle déposée la première et validée.

Article 4 : Participation des mineurs

La participation d'un mineur au présent concours de Cosplay est autorisée à la condition qu'il ait préalablement obtenu l'accord écrit et daté d'au moins l'un de ses tuteurs légaux.

Il est entendu que toute participation d'un mineur fera présumer à l'association Cosplay Azur que ce dernier a obtenu ladite autorisation qui devrait être présenté sur simple demande, sous réserve de voir sa participation annulée.

Article 5 - Modalité de présence d'un accompagnant

Si le participant souhaite la présence d'un accompagnant pour la mise en place de son costume, la présence dudit accompagnant doit être signalée à l'Association Cosplay Azur lors de l'inscription au présent jeu concours. L'association Cosplay Azur validera ou non la pertinence de la présence de l'accompagnant et informera le participant de sa réponse dans les meilleurs délais.

En cas de validation, l'accompagnant pourra être exceptionnellement autorisé à accompagner le participant dans les vestiaires pour aider à la mise en place du costume ou des accessoires. Une fois le costume mis en

place, l'accompagnant devra retourner dans le Festival. Il est interdit aux accompagnants de stationner dans les vestiaires, à l'exception des accompagnants de mineurs.

Article 6 : Calcul des points

Les critères de notations sont les suivants :

- Qualité du costume (10 pts) comprenant :

- La difficulté technique dans la confection du costume
- _Le choix des tissus/matériaux
- La qualité de la confection
- Le choix des accessoires
- La ressemblance avec l'image d'origine

- Qualité de la prestation (10pts) comprenant :

- L'originalité de la prestation
- L'attitude générale

Sera également attribué **1 point de coup de cœur** par membre du jury pour l'ensemble des prestations.

Il est entendu que les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à Cosplay Azur. Cependant, le jury se tiendra à disposition des participants après le concours pour d'éventuelles questions au sujet du costume ou de la prestation.

Aucune réclamation ou remise en question des notes et/ou classement du jury ne sera acceptée.

Article 7 : Interdiction

Sont strictement interdit :

- Les armes blanches, armes à feu, armes incendiaires ou tout autre accessoire dangereux en conformité avec les lois en vigueur,
- Les liquides, paillettes ou confetti ainsi que toute autre type d'accessoire à lancer sur la scène ou le public,
- Les gestes, propos ou attitudes à caractère violent, discriminatoires, racistes, etc...
- Les actes de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, les comportements choquants et/ou insultant, etc...

Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère pornographique ou connotation sexuelle est

interdit. Les prestations doivent être accessibles pour tout public, étant entendu que les spectateurs peuvent être mineurs.

Pour les faits précités, des poursuites pénales pourront être entamées à l'encontre du participant en application des lois en vigueur.

Article 8 : Inscription

Les inscriptions se dérouleront à compter du 20 avril 2018 sur le site dédié concours.cosplay-azur.fr. Les participants rempliront un formulaire de présélection comportant toutes les informations nécessaires à son éventuelle participation. Cosplay Azur s'engage à garder ces informations confidentielles.

Le participant sera contacté par mail sous deux (2) jours suivant réception de sa participation afin de le tenir au courant du statut de son inscription et de recueillir plus d'information sur son cosplay, notamment les photos de la réalisation du costume qu'il devra avoir à disposition (même si celui-ci n'est pas encore terminé). Les participants devront envoyer une réponse contenant les informations demandées avant le festival

Dans les cas où le nombre de participants maximum inscrit ne serait pas atteint à cette date, il sera toujours possible de continuer d'envoyer des formulaires d'inscription sur le site internet ainsi que directement sur le stand de l'association Cosplay Azur le jour même. Les inscriptions dans cette période de hors délai se feront au premier arrivé/premier inscrit. Ceci ne dispense cependant pas les participants de devoir fournir les mêmes informations et justificatifs que les autres participants (contrat de cession des droits à l'image, photos des avancements, information de contacts, musique au format mp3, autorisation parentale etc.).

Article 9 : Présence

Tous les participants devront se présenter sur le stand de l'association Cosplay Azur le 19 mai avant midi afin de confirmer leur présence et obtenir les informations nécessaires au bon déroulement du concours, notamment l'heure de rendez-vous du briefing des cosplayers.

Lors de ce briefing, le participant prendra connaissance de la liste des jurys, des lots. Il lui sera également rappelé les critères d'évaluation.

Les participants mineurs devront se présenter avec leur tuteur légal afin de confirmer leur autorisation parentale.

Article 10 : Responsabilité

l'association Cosplay Azur ne pourront être tenues pour responsables dans l'éventualité où un participant serait victime de dommages corporels provoqués par un tiers ou par une négligence de sa part.

De même l'association Cosplay Azur ne pourront être tenue responsable en cas de vols ou de détérioration de costumes ou accessoires.

Article 11 : Droit à l'image

La participation au présent jeu-concours entraîne, pour le participant, l'acceptation sans réserve des éléments suivants :

– la fixation de son image dans le cadre du présent concours et la reproduction de son image ainsi fixée par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.), sur tous supports (et notamment le site internet de l'événement les réseaux sociaux, etc.) sur tous formats, pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, aux fins de communication publicitaire.

– la communication au public de son image en tout ou en partie, au travers de tout moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment la communication par voie électronique (site internet, réseaux sociaux, etc.), quel qu'en soit le format, quel qu'en soit le vecteur et l'appareil de réception.

Il est expressément accepté par le participant que la cession de ses droits telle que prévue aux ci-dessus est accordée à titre gracieux à l'association Play Azur ainsi qu'à l'association Cosplay Azur pour une exploitation dans le monde entier pour une durée d'un an.

Lorsque le participant est âgé de moins de 18 ans, son ou ses tuteurs légaux exerçant l'autorité parentale donnent l'autorisation à l'association Cosplay Azur d'effectuer la captation et l'utilisation de de l'image du mineur dans les conditions qui précèdent, sans qu'aucune rémunération ne soit due à ce titre.

ARTICLE 12 – Données à caractère personnel

La participation au présent concours nécessite la communication des données à caractère personnel du participant. Ce dernier peut modifier à tout moment lesdites données.

Les données visées au présent article font l'objet d'un traitement automatisé au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 pour lequel l'association Cosplay Azur est seule à définir les moyens et la finalité et est, à ce titre, responsable de ce traitement au sens de la loi précitée.

La finalité de ce traitement est :

- d'organiser l'intermédiation entre le participant et l'organisateur;
- d'assurer l'identification, la communication et la conservation des échanges avec le participant.

Le destinataire de ces données est l'Association Cosplay Azur. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, ou de suppression sur les données personnelles le concernant en faisant la demande par courrier auprès de : Association Cosplay Azur Association déclarée auprès du répertoire national des associations de Grasse. Représentée par son président : M. Jonathan CUNHA

ou

Par mail à l'adresse cosplay.azur06@gmail.com

Article 13 : Conditions spéciales

En cas d'impossibilité pour le participant de se présenter au concours de Cosplay le 19 mai il doit le signaler impérativement soit par mail (dans un délai de 24h) soit par téléphone en contactant l'association Cosplay Azur.

L'association Cosplay Azur se réserve le droit d'annuler, de modifier l'heure du concours et éventuellement le présent règlement, de refuser des participants, de modifier l'ordre de passage ainsi que de modifier les dotations des gagnants.

De même, et l'association Cosplay Azur se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions du présent règlement sans que l'application ni la validité de ces modifications ne nécessitent de le notifier aux participants. Le participant est invité à consulter régulièrement le présent règlement. Le participant renonce expressément à toute réclamation ou contestation relative à une quelconque modification apportée au règlement par les organisateurs.

En cas de modification du présent règlement décidé par l'association Cosplay Azur, celle-ci s'engage à prévenir préalablement l'organisation du Go Play One pour validation des modifications, et afin que l'organisation puisse conserver une version à jour du règlement sur son site internet, à l'adresse précitée.

ARTICLE 14 : Remise des prix

Les horaires des remises des prix vous seront communiqués lors du briefing des cosplayers qui se déroulera le 19 mai

Les participants, ainsi que le public seront renseignés via la mise à jour de ce présent règlement ainsi que par le partage de l'information sur les réseaux sociaux. L'association Cosplay Azur se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur.

ARTICLE 15 : Disqualification

Le non respect des modalités du présent règlement entraînera la disqualification automatique du participant.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une disqualification d'un participant en raison de sa violation du présent règlement.

ARTICLE 16 : Application et Interprétation du règlement

Le règlement s'applique à toute personne qui participe au Concours. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par Cosplay Azur.